

Image not found or type unknown



Travaux sur toiture immeuble en copropriété

Par **jpmalb**, le **12/09/2014** à **19:03**

Bonjour

Des travaux à réaliser sur le toit d'un des résidents de l'immeuble (6 duplex en longueur..) doit-il être supporté par la copropriété ou par le propriétaire du logement en cause ? plusieurs tuile à une extrémité du bâtiment ont besoin d'être remises en place.....

Merci

Par **janus2fr**, le **12/09/2014** à **19:23**

Bonjour,

A voir dans le règlement de copropriété, mais normalement, le toit est une partie commune et donc la réparation est supportée par tous les copropriétaires de l'immeuble.